

LE CLERGÉ DIOCÉSAIN DANS LA FRANCE MODERNE

FRANCIS BRUMONT

Université de Toulouse-Le Mirail

RESUMEN. En el XVI el clero parroquial francés era muy numeroso y no se distinguía mucho de la masa de los fieles; a raíz de la reforma católica, disminuyó en cantidad pero creció en calidad. La desigualdad territorial en su reclutamiento engendró unos movimientos migratorios entre las zonas donde había demasiados clérigos (zonas de montaña, Normandía) y las zonas deficitarias (llanuras, Cuenca de París). La mayoría de los clérigos no se formaba en la universidad, sino en los seminarios y colegios. La posibilidad de acceder a un beneficio curato era muy desigual según las diócesis. Nacidos en familias de las clases urbanas medias o medias altas, los clérigos del XVIII tenían un modo de vida parecido al de su grupo de origen. A partir de 1760-1770, a la par que disminuye el número de vocaciones, se ensancha la base del reclutamiento al acceder a la ordenación una proporción más importante de estudiantes hijos de artesanos o de labradores.

Palabras clave: Francia, siglos XVI-XVIII, clero parroquial, formación, origen social.

ABSTRACT. In the XVIth the parochial French clergy was very numerous and much was not differing from the people; immediately after the Catholic Reform, it diminished in quantity but it grew in quality. The territorial inequality in his recruitment generated a few migratory movements between the zones where there were too much clergymen (zones of mountain, Normandy) and the deficit zones (plains, Cuenca of Paris Basin). The majority of the clergymen were not formed in the University, but in the seminars and colleges. The possibility of acceding to a benefit parish was very unequal according to the dioceses. Born in families of the urban average or half high classes, the clergymen of the XVIIIth had a way of life looked like to that of his group of origin. From 1760-1770, at par that diminishes the number of vocations, the

Recibido: 5 diciembre 2012 ▪ Aceptado: 21 mayo 2013

base of the recruitment is expanded when accede to be ordained a students' more important proportion children of craftsmen or of farmers.

Keywords: France, centuries XVI-XVIII, parochial clergy, formation, social origin.

C'EST DANS les années qui suivirent la première guerre mondiale que parurent les premiers travaux s'intéressant exclusivement au clergé rural : ils étaient l'œuvre de l'archiviste Pierre de Vaissière, qui dressait un tableau assez pessimiste et presque misérabiliste de ce clergé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, car il s'appuyait exclusivement sur les plaintes adressées par les curés à l'Agence Générale du Clergé, individuellement ou parfois en groupe, ce que ne manqua pas de relever le jeune Gabriel Le Bras dans le compte-rendu qu'il fit de cet ouvrage¹. Néanmoins, ces travaux ne sont pas sans mérite quoique parfois un peu trop orientés vers le pittoresque et trop pointillistes pour notre goût actuel. Il fallut attendre le milieu des années 1950 pour voir le même Gabriel Le Bras engager réellement dans la voie scientifique les recherches de sociologie religieuse². Même si son propos dépassait largement l'étude du clergé, on peut dire qu'il lança vraiment ce type d'études qui commencèrent alors à se multiplier. En 1963, Charles Berthelot du Chesnay présentait un tableau complet des recherches à effectuer sur le clergé paroissial et donnait un premier aperçu des sources disponibles tout en fournissant quelques résultats à propos de la Normandie³. Après avoir détaillé avec minutie les composantes de ce clergé diocésain (curés-bénéficiers, vicaires, chapelains etc.) il en étudiait la situation économique et la position sociale sans négliger le point de vue qualitatif, même si les sources utilisées sont sur ce dernier point presque exclusivement littéraires. Trois ans plus tard, un jeune historien plein d'avenir présentait une étude brillante et inspirée de la précédente sur le diocèse de Reims : il s'agit de Dominique Julia, dont c'était là les premiers pas dans la recherche historique⁴. Dans cette étude à l'orientation résolument statistique, l'auteur aborde de manière exhaustive tous les points qui seront traités par ses successeurs, et que nous reprendrons nous-mêmes dans cette étude. Ces points concernent essentiellement deux thèmes : d'une part, les clercs eux-mêmes (âge, évolution du

¹ DE VAISSIÈRE, P. : « Curés de campagne de l'ancienne France. Les curés bénéficiaires et la gestion de leurs bénéfices », *Revue d'histoire de l'Église de France*, VII, n° 37, 1921, pp. 353-371, et *Curés de campagne de l'ancienne France*, Paris, Spes, 1933. Compte-rendu de Gabriel Le Bras, *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1933, XIX, n° 85, pp. 539-543.

² LE BRAS, G. : *Études de sociologie religieuse*, Paris, PUF, 1955-56, 2 vol.

³ BERTHELOT DU CHESNAY, C. : « Le clergé diocésain français au XVIII^e siècle et les registres des insinuations ecclésiastiques », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, X, 1963, pp. 241-269. Pour localiser les noms de lieux cités dans le texte, voir la Carte 1.

⁴ JULIA, D. : « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims au XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, XIII, 1966, pp. 195-216.

nombre des ordinations, origine géographique et sociale) et de l'autre, leur formation et leur carrière, avec des résultats d'ailleurs assez semblables à ceux qu'avait présentés Charles Berthelot du Chesnay. À partir de ce moment-là les études se multiplièrent, souvent dans le cadre diocésain : elles sont trop nombreuses pour que nous donnions la liste. Le lecteur intéressé pourra les retrouver dans la synthèse effectuée en 1979 par Timothy Tackett⁵ que nous compléterons par quelques travaux parus plus tard portant sur les diocèses du Mans⁶ et d'Angers⁷ ou sur le Lyonnais⁸ entre autres.

Le point de vue que nous adopterons dans ce travail sera également statistique et quantitatif, d'une part, parce que les travaux antérieurs nous permettent de privilégier cette approche et de l'autre, car nous espérons que cela facilitera les comparaisons possibles avec la péninsule ibérique. La plupart de ces travaux portent sur le XVIII^e siècle, ce qui s'explique par l'abondance des sources sérielles (registres d'ordinations et d'insinuations, notamment). Les siècles antérieurs, et surtout le XVI^e, ont été délaissés par les spécialistes de sociologie cléricale et nous devons recourir aux données figurant dans des ouvrages plus généraux pour obtenir quelque éclairage sur cette période méconnue, celle qui précède la mise en marche des réformes issues du Concile de Trente, l'implantation des séminaires notamment, et nous devons nous en tenir à quelques régions un peu mieux connues que les autres.

1. Aux XVI^e et XVII^e siècles

C'est la Bretagne, grâce à la magistrale étude d'Alain Croix et à des recherches plus récentes, qui nous servira d'exemple pour cette période⁹ ; ce choix ne va pas sans inconvénients, à cause des spécificités, notamment culturelles, de cette province, une des plus riches du royaume à cette époque, une province divisée entre sa partie orientale, la Haute Bretagne, ou pays gallo, plus urbanisée, où l'on parle une langue dérivée du français, et l'ouest, la Basse Bretagne, plus rurale et maritime où le

⁵ TACKETT, T. : « L'histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, XXVII, 1979, pp. 219-220.

⁶ POYER, A. : « Mérites et protections lors des nominations aux cures dans le diocèse du Mans au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1988, pp. 41-57.

⁷ MICHEL, L. : « La dîme et les revenus du clergé d'Anjou à la fin de l'Ancien Régime », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, LXXXVI, 1979, pp. 565-605.

⁸ EL HAJJÉ-KERVÉRAN, N. : « Sociologie du clergé forézien (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Histoire, économie et société*, 1985, pp. 497-517.

⁹ CROIX, A. : *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles. La vie- la mort- la foi*, Paris, Maloine, 1981. Également, RESTIF, B. : *La révolution des paroisses : culture paroissiale et Réforme catholique en Haute Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rennes, 2006 ; TRINGLE, E.C. : *Purgatory and piety in Brittany. 1480-1720*, Ashgate Publishing, Farnham et Burlington, 2012.

breton est la langue vernaculaire. Il est donc possible que le duché ne soit pas représentatif de ce qui se passe dans le reste du royaume.

Quoiqu'il en soit, ce qui frappe, c'est l'abondance des clercs ainsi que le montre le tableau suivant qui concerne une époque où les données sont assez fiables, en 1665-67:

Tableau 1. Densité des clercs en Bretagne au milieu du XVII^e siècle

Évêché	Habitants/clercs	Clercs/paroisse
Vannes	229	7,5
Rennes	225	6,3
Saint-Malo	222	7,1
Nantes	250	6

SOURCE : Croix, *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 1157.

Des clercs en grand nombre, qu'il faut bien distinguer des curés avec charge d'âmes, et le bénéfice qui va avec, qui sont beaucoup moins nombreux¹⁰. Ce tableau attire deux remarques : les évêchés concernés par cette statistique sont tous situés dans le pays gallo et font preuve d'une remarquable homogénéité. Or, les quelques données pour la Basse Bretagne montrent une densité de prêtres beaucoup plus forte comme le l'indique l'exemple du Léon où, à la même époque, on comptait environ un clerc pour 100 habitants et 15 par paroisse¹¹. Même si les données sont beaucoup moins nombreuses que pour la Haute Bretagne, toutes vont dans le même sens. Comme convergent aussi, et c'est ma seconde remarque, les chiffres concernant l'évolution de nombre des clercs depuis le siècle précédent : ils sont incontestablement à la baisse : 26 paroisses de la région de Nantes qui abritaient 270 prêtres en 1563 (plus de dix par paroisse) n'en comptent plus que 173 en 1665, tendance confirmée par d'autres exemples qu'il est inutile de citer ici, le mouvement touchant même la Basse Bretagne¹². Vers 1550, la Lorraine comptait aussi un grand nombre de clercs : un pour 100 à 200 paroissiens dans la région de Toul¹³.

Un clergé nombreux, issu très souvent de la paroisse où il réside au milieu des siens et semblable à eux, jusque dans ses défauts, l'ivrognerie étant le plus répandu, si l'on en croit les visites pastorales bretonnes du milieu du XVI^e siècle, une conduite qui scandalise les visiteurs, souvent les grands vicaires, mais sans doute moins les paroissiens, adonnés eux aussi massivement à cette pratique¹⁴. Pécher contre la chair est

¹⁰ Sur la variété et le grand nombre de clercs dans les paroisses bretonnes, comme dans le reste du royaume au XVI^e siècle, TRINGLE, E. C. : *Purgatory and piety...*, *op. cit.*, pp. 224-227.

¹¹ CROIX, A. : *La Bretagne...*, *op. cit.*, pp. 1159-1160.

¹² *Ididem*, p. 1157; TRINGLE E. C. : *Purgatory and piety...*, *op. cit.*, pp. 228-231.

¹³ CABOURDIN, G. : *Terre et hommes en Lorraine (1550-1635). Toulous et comté de Vaudémont*, Nancy, Université de Nancy II, 1977.

¹⁴ CROIX, A. : *La Bretagne...*, *op. cit.*, pp. 843-844 et 1162-1165.

également une habitude bien ancrée chez les clercs bretons, qu'il s'agisse de concubinage ou de fornication plus ou moins occasionnelle. Il faut dire à la décharge de ces clercs que beaucoup n'avaient pas charge d'âmes, qu'ils n'étaient que de simples chapelains, parfois nantis seulement des ordres mineurs, qui étaient assez faciles à obtenir et n'obligeaient presque à rien, alors que l'intéressé bénéficiait des immunités ecclésiastiques. Leur formation devait aussi laisser beaucoup à désirer, si du moins l'on en juge, en s'éloignant de la Bretagne, par la libéralité avec laquelle le légat du pape en Avignon distribuait à la même époque, la première moitié du XVI^e siècle, titres et bénéfices, moyennant finances et au mépris de toutes les règles canoniques, à tout un peuple de jeunes gens qui accouraient de tout le midi de la France, sur lequel ce légat avait juridiction, mais même d'ailleurs : laïc à l'arrivée, sous-diacre, le premier des ordres majeurs, voire prêtre, et pourvu d'un bénéfice le lendemain, pour les plus chanceux¹⁵.

Assez rapidement, dès la deuxième moitié du XVI^e siècle, à partir de 1560 environ, la source avignonnaise se tarit, l'application des réformes tridentines commençant à faire son effet. Ce mouvement de baisse des vocations, ou du moins des ordinations, touche toutes les couches de ce clergé, et surtout les simples clercs tonsurés, sous l'effet de la transformations des bénéfices : beaucoup de ceux qui étaient accessibles aux titulaires des ordres mineurs sont transformés et ne le sont plus désormais et leurs patrons exigent au moins le sous-diaconat ; s'y ajoute l'augmentation du nombre de ceux qui comportent une charge d'âmes, ou tout simplement l'obligation de dire des messes en mémoire des fondateurs, bénéfices que ne peuvent obtenir que des prêtres. Un mouvement que Marc Vénard résume en deux mots : « sacerdotalisation » et « pastoralisation »¹⁶.

En même temps que leur nombre diminuait et que le corps des prêtres se professionnalisait pour ainsi dire, la qualité moyenne de ce clergé paroissial augmentait un peu partout. La Bretagne en est un bon exemple : « des défauts reprochés aux prêtres du 16^e siècle, déclare Alain Croix, tous ont disparu en 1669 et 1675¹⁷ : dans 97 paroisses, je ne relève plus que deux cas de menues négligences... Quelques jureurs, un violent en 1665 ; des cas désormais très rares de fréquentation des femmes complètent le tableau... Les prêtres véritablement indignes sont désormais cas d'espèce »¹⁸.

¹⁵ VÉNARD M. : « Pour une sociologie du clergé au XVI^e siècle : recherche sur le recrutement sacerdotal dans la province d'Avignon », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, XXIII, 1968. pp. 987-1016.

¹⁶ *Ibidem*, p. 1016.

¹⁷ Dates des visites pastorales utilisées.

¹⁸ CROIX, A. : *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 1165.

Ce mouvement massif est dû à l'action patiente de la hiérarchie ecclésiastique, souvent à l'instigation d'évêques réformateurs, comme la dynastie des Briçonnet dans l'évêché de Saint-Malo où ils occupent le siège de père en fils et en neveu de 1493 à 1569¹⁹, ou Augustin Potier dans celui de Beauvais dans le premier tiers du xvii^e siècle, entre autres nombreux exemples²⁰, relayés l'action quotidienne et répétée des visiteurs, qui sont les grands vicaires, et de ceux qui vivent au plus près des curés, les archidiaques. Ce mouvement a été rendu possible par la résidence effective des curés dans leurs paroisses, que les évêques avaient exigée et obtenue peu à peu, car elle était indispensable pour la réforme des fidèles. En Bretagne, tous sont présents dans les années 1660 lors des visites pastorales alors qu'un sur deux ne résidait pas au siècle précédent. Cette attitude n'était d'ailleurs pas propre aux diocèses bretons : elle est assez courante au xvi^e siècle, comme le montre, entre autres, l'exemple du diocèse de Rodez où, entre 1518 et 1528, 16% des paroisses ont eu la chance d'avoir un curé à demeure en permanence, certaines autres en bénéficiant par intermittence et d'autres pas du tout²¹. Être prêtre vers 1660 est bien plus difficile qu'au temps de la Renaissance ; le niveau d'exigence de la hiérarchie est bien plus élevé, celui des fidèles aussi : c'est ce qui explique aussi la diminution du nombre des prêtres. Au xvi^e siècle, le statut de clerc n'avait guère que des avantages, surtout pour ceux qui n'avaient pas charge d'âmes : on pouvait mener une vie « normale », au milieu des siens, dans sa paroisse d'origine, en ayant quelques revenus et un statut juridique privilégié. Un siècle plus tard, « le 'bon temps' est fini pour les clercs » selon l'expression d'Alain Croix²².

Le statut du clergé paroissial a changé, sous la pression des évêques réformateurs et pour répondre à la demande des fidèles. Le prêtre, qui n'est plus toujours originaire de la paroisse, certains évêques veillant à installer des curés « étrangers », est moins familier²³.

2. Formation et carrière

De nombreuses possibilités s'offraient aux futurs prêtres pour se former : si l'université ou le séminaire semblent être les moyens les plus directs pour accéder

¹⁹ RESTIF, B. : *La révolution des paroisses...*, *op. cit.*

²⁰ BONZON, A. : *L'esprit de clocher. Prêtres et paroisses dans le diocèse de Beauvais (1535-1650)*, Paris, Le Cerf, 1999.

²¹ LEMAÎTRE, N. : *Le Rouergue flamboyant : clergé et paroisses du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris, Éditions du Cerf, 1988, p. 265.

²² CROIX, A. : *La Bretagne ...*, *op. cit.*, p. 1168.

²³ BERGIN, J. : *Church, society and religious change in France, 1580-1730*, Yale, Yale University Press, 2009, pp. 205-206.

à la prêtrise, ce n'était pas là les voies les plus courantes, surtout au début de la période²⁴. Mais beaucoup de prêtres ne suivaient pas ces formations et se formaient sur place, en une sorte d'apprentissage avec un prêtre de leur paroisse, parfois un membre de leur famille, une pratique très répandue aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles. La lenteur avec laquelle fut mis en place le réseau des séminaires au cours du ^{xvii}^e siècle témoigne de la difficulté du problème de la formation des prêtres à laquelle tous les grands esprits du temps (Vincent de Paul, Olier...) s'attaquèrent sans pouvoir le résoudre de manière satisfaisante. Ce n'est qu'à partir de 1642 que l'on s'attaqua vraiment à la fondation de séminaires, même si certains avaient été installés auparavant, un effort qui dura jusqu'en 1720 : en 80 ans, 128 de ces établissements furent créés, ce qui couvrit l'ensemble des diocèses²⁵. Cependant, leur fonction et leur organisation changèrent beaucoup au cours des deux siècles qui nous intéressent²⁶. On peut distinguer deux types de séminaires durant le ^{xvii}^e siècle : lorsque les futurs prêtres étaient diplômés, ils y effectuaient un séjour plus moins long pour s'initier au sacerdoce et apprendre les diverses fonctions ecclésiastiques. Mais d'autres séminaires étaient des internats pour les étudiants qui apprenaient dans un collège souvent tenu par une congrégation ayant fondé le séminaire (Oratoriens, Jésuites...), soit à l'université. Le séminaire a alors une fonction éducative, au sens large du terme : le futur prêtre y apprend les vertus propres à la fonction ecclésiastiques. Dès le début du ^{xviii}^e siècle, quelques évêques éprouvèrent le besoin, pour mieux contrôler la formation des séminaristes de créer des chaires de théologie au sein des séminaires, une tendance à l'élargissement des matières que l'on y enseignait, en même temps que s'allongeait la durée des études. Les séminaires deviennent ainsi de véritables établissements d'enseignement. En outre, c'est à cette époque qu'apparaissent les petits séminaires, souvent de pieuses fondations, destinés à former les enfants de famille plus modestes, destinés aux cures rurales, le séjour y étant gratuit alors qu'il fallait payer pour étudier et séjourner dans les grands séminaires.

Il est probable que le niveau d'études des prêtres s'est élevé au cours de l'époque étudiée, même si une minorité seulement passe par l'université : 13% des prêtres dans le diocèse de Lyon²⁷ et du Mans²⁸, 8% en Basse-Bretagne²⁹. Dans le vaste

²⁴ JULIA, D. : « L'éducation des ecclésiastiques en France aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles », *Publications de l'École française de Rome. Problèmes de l'histoire de l'éducation. Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma (janvier-mai 1985)*, Rome, 1988, pp. 141-205.

²⁵ BERGIN, J. : *Church, society ...*, *op. cit.*, pp. 197-200.

²⁶ Pour tout ce qui suit, JULIA, D. : « L'éducation... », *op. cit.*, pp. 142-149.

²⁷ EL HAJJÉ-KERVÉRAN, N. : « Sociologie du clergé forézien... », *op. cit.*, p. 506.

²⁸ POYER, A. : « Mérites et protections... », *op. cit.*, p. 42.

²⁹ MINOIS, G. : « Le rôle politique des recteurs de campagne en Basse-Bretagne (1750-1790) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 89, 1982, p. 155.

diocèse de Lyon, un peu plus de la moitié (54%) de ces gradués étaient bacheliers, un quart docteurs et le reste maître ès arts, ce qui correspond aux deux premières années d'études³⁰. Ce nombre augmenta probablement au XVIII^e siècle : toujours dans ce même diocèse, il passe de 10% au milieu du XVII^e siècle à 14 à la fin de l'Ancien Régime en même temps que le niveau s'accroît puisque entre les mêmes dates le nombre de docteurs passe de 33 à 45%³¹. Les gradués ne représentent donc qu'une faible part (un sur sept) des membres du clergé paroissial. Ils bénéficiaient pourtant de certains privilèges : dans le diocèse du Mans et ailleurs, ils ont seuls accès aux cures urbaines et ont une certaine priorité pour les autres, si bien qu'ils accèdent plus tôt aux bénéfices, comme nous le verrons plus bas³². Dans de nombreux diocèses, les prêtres bénéficiaient aussi d'une sorte de formation continue, lors des conférences épiscopales organisées régulièrement, mais il est difficile de dire combien de prêtres y assistaient avec assiduité³³.

C'est vers 25 ans que le futur prêtre obtenait sa nomination de la part de son évêque : il lui fallait alors chercher un emploi de vicaire ou une cure avec charge d'âmes. Et, sur ce point, l'égalité est loin de régner entre les diocèses et entre les ecclésiastiques. Nous verrons plus bas que, dans certains d'entre eux, l'émigration vers d'autres régions s'avère nécessaire, mais, même en choisissant des diocèses où cette extrémité n'est pas nécessaire, nous pouvons constater de grandes différences : dans le diocèse de Reims, où plus de 80% des prêtres proviennent du diocèse, 77% sont pourvus d'une cure avant la deuxième année qui suit leur ordination et presque tous en obtiennent une³⁴ tandis que dans celui du Mans, ils sont seulement 45% dans ce cas : 3.600 prêtres y ont été formés au XVIII^e siècle alors que seulement 1.619 cures ont vaqué pendant la même période. Ce n'est donc qu'après avoir fait 9 ans de vicariat en moyenne que les aspirants accèdent à une cure. Les gradués sont alors favorisés puisque 65% d'entre eux purent obtenir une cure et, qu'en général, ils durent attendre moins³⁵. C'est donc une véritable concurrence qui s'engage entre eux pour obtenir ces précieuses places, ce qu'Alex Poyer nomme « la chasse à la cure »³⁶.

³⁰ EL HAJJÉ-KERVÉLAN, N. : « Sociologie du clergé forézien... », *op. cit.*, p. 506.

³¹ *Ibidem*, p. 509 ; ce n'est pas le cas pourtant en Basse-Bretagne (Trégor) où le nombre de gradués passe de 12% des curés vers 1710 à 4% à la veille de la Révolution (MINOIS, G. : « Le rôle politique... », *op. cit.*, p. 155).

³² POYER, A. : « Mérites et protections... », *op. cit.*, p. 43.

³³ Pour la Haute Bretagne, RESTIF, B. : *La Révolution des paroisses...*, *op. cit.*, p. 173.

³⁴ JULIA, D. et McKEE, D. : « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims sous l'épiscopat de Charles-Maurice Le Tellier. Origine et carrières », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, XIX, 1982, p. 580.

³⁵ POYER, A. : « Mérites et protections... », pp. 42-43.

³⁶ *Ibidem*, p. 41.

Ils pouvaient y être nommés par le patron du bénéfice, l'évêque, une abbaye, un chapitre, voire un patron laïque, y accéder par permutation s'ils sont déjà en poste, ou par résignation du titulaire précédent. Quels sont les liens qui unissent alors l'ancien titulaire et le nouveau ? Si nous reprenons le cas du diocèse du Mans, dans environ 20% des cas, il y a parenté (souvent oncle et neveu) entre les deux prêtres ; dans un quart des cas, le sortant résigne en faveur de son vicaire à qui l'unissent des relations de confiance, voire d'amitié, nées d'une parfois longue relation³⁷. Dans les autres cas, nous en sommes réduits aux hypothèses : la proximité peut jouer entre curés du même secteur géographique, ou de même origine, également des liens d'amitiés tissés lors de réunions, de doyenné par exemple, qui se tenaient régulièrement dans plusieurs diocèses ou dans les confréries de prêtres qui existent dans de nombreux diocèses, en particulier dans les diocèses, souvent montagnards, qui sont « exportateurs » de prêtres : Massif Central, Jura, Pyrénées...³⁸.

Nommés à une cure, les prêtres y restaient souvent longtemps et beaucoup mouraient en fonctions : 33% dans le diocèse de Reims, 45% dans celui de Lyon³⁹. Dans ce dernier diocèse, plus de la moitié des prêtres exercent entre 11 et 30 ans dans la même paroisse et 15% (un sur six) plus de 30 ans⁴⁰. Cette permanence associée à la résidence effective des curés signifie un changement important par rapport au xvi^e siècle : le rôle du prêtre dans la paroisse s'y trouve conforté. Mieux formés, presque formatés dans les séminaires, sous la coupe plus étroite de leur hiérarchie, ils sont chargés de propager les idées de la réforme catholique « le curé d'abord objet de réforme devient de plus en plus acteur de cette réforme ». « Il surveille, contrôle, informe »⁴¹, ce qui peut entraîner des conflits avec ses paroissiens, surtout si le curé professe des idées rigoristes, voire jansénistes. Dans la plupart des cas, le curé est un notable jouissant d'une forte position dans sa paroisse⁴² ; il semble cependant que la fréquence des conflits avec la communauté d'habitants et les paroissiens augmente dans la deuxième moitié du xviii^e siècle, que ce soit à propos des

³⁷ *Ibidem*, pp. 46-50.

³⁸ GOMIS, S. : *Les « enfants prêtres » des paroisses d'Auvergne, 16^e-18^e siècles*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise Pascal, 2006, pp. 14-15 ; BRUNET, S., « Les prêtres des campagnes de la France du xviii^e siècle : la grande mutation », *XVIII^e SIÈCLE*, n° 234, 2007, pp. 73-82.

³⁹ JULIA, D. et Mc NEE, D. : « Le clergé... », p. 569 et EL HAJJÉ-KERVÉLAN, N. : « Sociologie du clergé forézien... », *op. cit.*, p. 510.

⁴⁰ EL HAJJÉ-KERVÉLAN, N. : « Sociologie du clergé forézien... », *op. cit.*, p. 512.

⁴¹ BONZON, A. : *L'esprit de clocher...*, *op. cit.*, p. 180.

⁴² WENZEL, É. : *Curés des Lumières. Dijon et son diocèse*, Dijon, Éditions universitaires, 2006.

dîmes⁴³, ou pour tout autre sujet⁴⁴, ce qui a pu influencer l'attitude des curés lors de la tourmente révolutionnaire⁴⁵.

3. Origine géographique du clergé paroissial

Dans leur grande majorité, les clercs provenaient du diocèse dans lequel ils exerçaient, ce qui signifie de pas bien loin dans les diocèses méridionaux, de petite taille, mais peut signifier d'une autre région, dans les diocèses étendus, comme ceux de la moitié centrale et septentrionale de la France (diocèses de Poitiers, Bourges, Limoges, Besançon, Le Mans, Rouen, Reims, etc.)⁴⁶. Cependant, un certain nombre de diocèses manquaient de prêtres alors que d'autres en avaient trop : des mouvements migratoires s'installaient alors entre ces différentes zones⁴⁷. C'est que le nombre d'ordinations variait fortement d'une région à l'autre ainsi que le montrent les chiffres publiés par Timothy Tackett⁴⁸.

Il utilise un indicateur qui est le nombre de prêtres ordonnés pour 1000 habitants pendant une période de 25 ans sur un territoire donné, souvent un diocèse ; certes, ce chiffre est approximatif, notamment parce que les données sur la population ne sont pas très fiables, mais cet ordre de grandeur suffit. D'ailleurs, la cohérence des résultats permet de valider cette méthode. Les résultats varient entre moins de un à plus de quatre, ce qui est un écart considérable.

Les diocèses les plus prolifiques proviennent de deux types de régions : d'une part, la Normandie, surtout dans sa partie occidentale, avec trois diocèses compris entre 3,5 et 4 et de l'autre des zones de montagne : Jura, Alpes du sud (diocèse d'Embrun), Massif Central, surtout méridional (diocèse de Rodez) et sans doute aussi, Pyrénées centrales. Ensuite, un certain nombre de zones se situent dans la moyenne, autour de 2 ; c'est le cas de la Bretagne, par exemple ; d'autres régions sont plus ou moins déficitaires : il s'agit de diocèses situés dans des régions de plaine où l'agriculture est prospère, comme dans les alentours du Bassin Parisien (diocèse du Mans, de

⁴³ BRUMONT, F. : « La question de la dîme dans la France moderne », in VIADER, R. (éd.) : *La dîme dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2010, pp. 161-189.

⁴⁴ BRUNET, S. : « Les prêtres des campagnes... », *op. cit.*, pp. 63-64.

⁴⁵ VOVELLE, M. : « Le clergé rural dans la Révolution française », in BONNASSIÉ, P. (éd.) : *Le clergé rural dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1995, pp. 129-149.

⁴⁶ DUBOIS, J. : « La carte des diocèses de France avant la Révolution », *Annales. (Économies, Sociétés, Civilisations)*, XX, 1965, pp. 680-691 ; BERGIN, J. : *Church, society...*, *op. cit.*, pp. 16-25.

⁴⁷ BERGIN, J. : *Church, society...*, *op. cit.*, pp. 67-68.

⁴⁸ TACKETT, T. : « L'histoire sociale... », *op. cit.*, p. 221.

Reims), dans le Midi de la France (Aix, Arles, Gap). Parmi les diocèses fournissant très peu de curés, il convient de signaler ceux de Paris et de Bordeaux, avec un indice inférieur à un. Notons que dans diocèses les plus vastes, des disparités importantes peuvent apparaître : ainsi, dans celui de Reims, c'est de cette ville et de la partie nord du diocèse, montagnaise (Ardennes) et forestière (Argonne) que provient la majorité des vocations alors que la plaine et le vignoble n'en fournissent que très peu⁴⁹. Dans le diocèse de Besançon, le futur département du Doubs à un indice de 3,2 alors que son voisin, la Haute-Saône n'est qu'à 1,4⁵⁰. Non loin de là, en Bourgogne, dans le diocèse d'Autun, la vallée de la Loire présente un indice de 0,7 tandis que le Charolais atteint 2,7, quatre fois plus⁵¹.

Cela signifie qu'un certain nombre de diocèses n'arrivaient pas à pourvoir au remplacement des prêtres qui décédaient et devaient rechercher ailleurs les curés dont ils avaient besoin et que d'autres ne savaient que faire de tous ceux qu'ils avaient. C'est ce que montre la proportion de prêtres nés à l'extérieur du diocèse : elle est forte à Paris (60%) et dans le Bassin Parisien (Auxerre : 60%), en Provence (Avignon : 78%, Marseille : 50%), moyenne (autour de 30%) dans un bon nombre de régions et très faible dans les diocèses où les vocations sont nombreuses. Dans certains cas, comme ceux que nous avons cités plus haut, le transfert se fait d'une région à l'autre, à l'intérieur du même diocèse, si bien que le taux de prêtres « étrangers » y est faible : 11% à Reims et 18% à Autun⁵².

Mais, dans la plupart des cas, les migrations de prêtres étaient à plus longue distance : les Normands se dirigeaient vers le Bassin Parisien, assez proche, l'Orléanais, ou plus au sud, vers le diocèse de Poitiers, par exemple. Les curés originaires du sud-ouest de Massif Central (diocèses de Cahors et de Rodez) et de Pyrénées centrales vers la vallée de la Garonne et le Bordelais ; ceux des Alpes et du sud-est du Massif Central, vers le Languedoc et la Provence. Ceux des Alpes méridionales, vers les plaines du sud-est, voire la région parisienne. Comme la plupart des migrations, celles-ci obéissent à des causes complexes, pouvant se résumer à la combinaison de deux facteurs : répulsion du pays d'origine, attraction du pays d'accueil. La première cause est sans doute la plus forte en ce qui concerne les zones de montagne, souvent surpeuplées par rapport à leurs ressources, ce que nous confirme le fait que celles qui exportent des prêtres exportent en même temps d'autres travailleurs, des modestes ouvriers agricoles, des artisans plus ou moins spécialisés (maçons du Limousin,

⁴⁹ JULIA, D. : « Le clergé paroissial... », *op. cit.*, pp. 204-206.

⁵⁰ TACKETT, T. : « L'histoire sociale... », *op. cit.*, p. 221.

⁵¹ *Ibidem.*

⁵² *Ibidem.*, p. 223.

chaudronniers du Cantal⁵³), des marchands colporteurs du Dauphiné ou du Limousin encore et des maîtres d'école ou de collège, nombreux dans le diocèse d'Embrun, entre autres⁵⁴. En ce qui concerne la Normandie, province réputée une des plus riches du royaume, c'est sans doute l'attraction des « bonnes » cures du Bassin Parisien qui a joué et la possibilité d'y faire une carrière.

Mais on ne peut se contenter de ces explications, car les régions concernées sont très diverses. On a allégué des différences dans l'alphabétisation, le petit diocèse d'Embrun (Alpes du sud) est à cet égard emblématique ; c'était une véritable réserve de prêtres : à la veille de la Révolution, on en comptait deux cents exilés dans les plaines du Sud-Est⁵⁵. Pour ces régions, il ne s'agit pas d'une nouveauté : les prêtres originaires d'Embrun étaient très nombreux à Avignon et dans les diocèses voisins au XVI^e siècle et comme ils semblent mieux formés, ils occupaient les meilleures places⁵⁶. C'était la région la plus alphabétisée de France dès la fin du XVII^e siècle et au XIX^e encore, elle fournissait des instituteurs aux départements voisins⁵⁷. De même, toujours au XVI^e siècle, les curés et vicaires originaires du Massif Central et des Pyrénées étaient nombreux dans les plaines languedociennes et un siècle plus tard les évêques de Montpellier mentionnaient les mêmes origines lors de leurs visites pastorales⁵⁸. Dès le XIV^e siècle, des clercs du Gévaudan (sud-est du Massif Central) entreprenaient eux aussi le voyage vers les plaines provençales et languedociennes à la recherche de bénéfices⁵⁹.

Mais cette explication ne vaut pas pour d'autres régions, en particulier les confins du Massif Central ou les pays pyrénéens qui sont des zones où, au contraire, l'alphabétisation semble moins forte, voire déficiente. Il faut donc rechercher ailleurs les causes de ces migrations massives, notamment dans les régions de montagne : transportons-nous, avec Michel Prost, dans la vallée de la Vallouise, en Haut-Dauphiné, toujours au diocèse d'Embrun⁶⁰. La formation des curés, qui y sont très nombreux,

⁵³ Essentiellement du diocèse de Saint-Flour dont sont originaires tant de migrants établis en Espagne.

⁵⁴ LE ROY LADURIE, E. : *Les paysans de Languedoc*, 2^e éd., Paris-La Haye, Mouton, 1966, pp. 128-129.

⁵⁵ *Ibidem*, p. 200 et « Le clergé de l'archidiocèse d'Embrun à la fin de l'Ancien Régime », *Annales du Midi*, LXXXVIII, 1976, pp. 177-197.

⁵⁶ VÉNARD, M. : « Pour une sociologie... », *op. cit.*, pp. 1013-1015.

⁵⁷ FLEURY, M. et VALMARY, P. : « Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III, d'après l'enquête de Louis Maggiolo (1877-1879) », *Population*, XII, 1957, p. 83.

⁵⁸ LE ROY LADURIE, E. : *Les paysans de...*, *op. cit.*, p. 128.

⁵⁹ MAURICE, Ph. : « Famille et clergé en Gévaudan à la fin du Moyen Âge », en BRUNET, S. et LEMAÎTRE, N. (éd.) : *Clergé, communautés et familles des montagnes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, pp. 35-46.

⁶⁰ PROST, M. : « Les ecclésiastiques et leurs familles. Étude des structures sociales et des pratiques migratoires en Haut-Dauphiné du xv^e au xix^e siècle », *Annales de Démographie Historique*, 2004, pp. 197-214.

et leurs migrations font partie d'une complexe stratégie familiale et communautaire. Familiale par le jeu des transmissions des titres cléricaux, partie de l'héritage qui se transmet de frère à frère ou d'oncle à neveu, par l'installation loin de la vallée pour faciliter par la suite les migrations d'autres membres de la famille ou du village, marchands ou maîtres d'école, par la constitution de réseaux qui arrivent jusqu'au plus niveau, car certains sont docteurs en Sorbonne et/ou sortent du séminaire de Saint-Sulpice, grand pourvoyeur d'évêques. Communautaire car le prêtre, outre ses fonctions sacerdotales et sociales habituelles, joue le rôle de banquier. Ajoutons que les trois quarts des prêtres proviennent des familles de notables de la vallée, ce qui signifie qu'un quart d'entre eux s'est extrait de la condition plus misérable des simples laboureurs, preuve que l'accès à la prêtrise était vu comme une ascension sociale souhaitable et digne de sacrifices de la part de la famille. Ajoutons que des réseaux de migrations étaient en place depuis de nombreux siècles du fait de l'ancienneté de ces mouvements et que la possibilité de résigner sa cure en faveur d'un parent ou d'une connaissance venus du pays d'origine ne pouvait que faciliter ces déplacements.

C'est donc dans les structures de la transmission des biens et des systèmes d'héritage qu'il faut rechercher les causes profondes de la multiplication du nombre des prêtres dans certaines régions, notamment celles où dominaient les systèmes à maison, forçant les cadets à trouver d'autres sources de revenus, la présence d'une cure quasiment patrimoniale permettant de « caser » l'un d'entre eux, que l'on appelle dans les Pyrénées « le prêtre de la maison »⁶¹.

4. Origine sociale du clergé paroissial

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le clergé paroissial est plutôt originaire des villes et des bourgs, ou pour être plus précis, la proportion des prêtres « campagnards » est bien inférieure à la part de la population rurale par rapport à la population totale : si l'on reprend les chiffres de Timothy Tackett, on peut estimer à 55% le nombre de prêtres villageois alors que la population rurale représente sans doute 80% de la population totale⁶². Cela est particulièrement net dans certains diocèses portant peu urbanisés : dans celui d'Angoulême, dont la population urbaine

⁶¹ BRUNET, S. : « Les prêtres des campagnes... », *op. cit.*, pp. 73-81 et « Le prêtre et sa famille : historiographie du recrutement, le cas des Pyrénées centrales aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales de démographie historique*, 2004/1 n° 107, pp. 163-195 ; voir aussi l'exemple d'un village pourvoyeur de prêtres dans une région située aux confins du Jura et des Alpes, in BRUNET, G. et BIDEAU, A., « La vocation sacerdotale : une affaire de famille ? », *Annales de démographie historique*, 2004/1 n° 107, pp. 215-228.

⁶² TACKETT, T. : « L'histoire sociale... », *op. cit.*, pp. 224-225.

représente seulement 7% du total, 57% des prêtres viennent des villes. Dans celui de Dijon, les chiffres sont de 10 et 63% ; dans celui d'Orléans, 20 et 84%⁶³. De façon générale, les diocèses dont les prêtres étaient majoritairement originaires de la campagne, se situaient dans les régions où les recrutements étaient les plus actifs : zones de montagne (Embrun : 93% et Gap : 88%, dans les Alpes méridionales⁶⁴), Normandie et Bretagne (autour de 80%). En revanche, les prêtres des zones déficitaires étaient nés dans les villes : en Provence (75% environ), Bordelais (80%) ou Orléanais (84%)⁶⁵. Lorsque les chiffres ne concernent pas uniquement le XVIII^e siècle ou la veille de la Révolution, une autre tendance est perceptible : c'est la ruralisation du recrutement, et cela quelle que soit la situation de départ : Bordeaux passe de 81% de curés urbains vers 1670 à 75% entre 1730 et 1750 et tombe à 62% vers 1780 ; Boulogne, de 26% en 1725 à 19% pour la période 1770-1789 ; Arles de 88% au début du XVIII^e siècle à 70% à la veille de la Révolution ; Autun de 71% à la fin du XVII^e siècle à 46% dans la deuxième moitié du XVIII^e. Les quelques diocèses qui ne suivent pas la tendance connaissent plutôt une stabilisation de leurs chiffres qu'une réelle augmentation du nombre de curés originaires des villes⁶⁶. Cette évolution générale, la ruralisation relative du recrutement des prêtres, s'accompagne de mouvements parallèles dans leur origine sociale.

Dès 1963, Berthelot du Chesnay pouvait écrire que « la majorité des clercs... appartiennent à des familles qui jouissent d'une certaine considération »⁶⁷, et d'une certaine aisance aurait-il pu ajouter, l'un n'allant pas sans l'autre sous l'Ancien Régime. Il y a une explication à cela : outre les études qu'il fallait financer, pour pouvoir s'engager dans la carrière, le futur prêtre devait être pourvu par ses parents, ou sur son héritage, d'un certain revenu, appelé titre clérical, ce qui excluait de fait les familles trop modestes. Les études qui ont suivi ses travaux et qui ont porté sur de nombreux diocèses ont confirmé cette affirmation de Berthelot du Chesnay qui s'appuyait essentiellement sur la Normandie. Le tableau ci-dessous, dressé à partir des données de Timothy Tackett, permet d'avoir une idée de l'origine sociale des clercs pour l'ensemble du royaume au XVIII^e siècle :

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ TACKETT, T. : « Le recrutement du clergé dans le diocèse de Gap au XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, XX, 1973, pp. 497-522.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ BERTHELOT DU CHESNAY, C. : « Le clergé diocésain... », *op. cit.*, p. 265.

Tableau 2. Origine sociale du clergé diocésain (XVIII^e siècle)

Nobles	5,5%
Bourgeois	8,8%
Officiers, professions libérales	25%
Artisans	7,2%
Marchands urbains	21,8%
Marchands ruraux	12,6%
Laboureurs et autres ruraux	20%

SOURCE : TACKETT, T. : « L'histoire sociale... », *op. cit.*, p. 227.

Ce sont donc des groupes sociaux aisés des villes et des bourgs que provient la majorité des clercs : bourgeois, c'est-à-dire surtout des rentiers, marchands et officiers, notaires, médecins et avocats, la frange aisée des artisans, marchands ruraux installés surtout dans les bourgs et petites villes ; enfin, la paysannerie qui, rappelons-le, représente peut-être les trois-quarts de la population, est représentée par des laboureurs et gros fermiers. Même dans certains diocèses très campagnards, la proportion des paysans (et autres ruraux, souvent difficile à différencier) est encore plus faible : c'est le cas à Orléans (moins de 10%), à Poitiers (3%) et à Bordeaux (1%). Il y a toutefois des régions où les paysans fournissent une bonne partie des prêtres ; ce sont, encore une fois celles qui exportent des clercs, ce qui signifie que pour ces fils de paysans, l'entrée dans le clergé marque une ascension sociale. Citons la Normandie (Coutances : 70% environ, Lisieux : 40 à 50%) ou le Massif Central (Rodez : 50%).

Dès que l'on dispose des chiffres pour une durée assez longue, on peut constater la même évolution : la tendance à la ruralisation du clergé que nous avons signalée plus haut s'accompagne d'une moindre participation des groupes les plus aisés et, au contraire, de l'augmentation du nombre de fils d'artisans et de paysans et ce, à partir des années 1760-1770 environ. Quelques exemples :

Tableau 3 : Origine sociale des clercs : évolution

Diocèse	Date	Artisans	Paysans et ruraux
Aix en Provence	1677-1707	6%	2%
-d°-	1750-1787	17%	8%
Autun	1670-1709	5%	1%
-d°-	1750-1789	13%	7%
Reims	1670-1709	6%	12%
-d°-	1780-1789	14%	26%

SOURCE : TACKETT, T. : « L'histoire sociale... », *op. cit.*, p. 227.

Cette évolution résulte sans doute de deux mouvements complémentaires nés de la prospérité économique que connaît le Siècle des Lumières : des fils de marchands ou notables urbains trouvent un emploi plus intéressant ou rémunérateur dans

le commerce et l'industrie tandis que certains artisans ou paysans ont pu s'enrichir et aspirent pour leurs enfants à une place dans un ordre privilégié. Il ne faut sans doute pas non plus négliger la poussée des idées philosophiques et une certaine désaffection envers le christianisme dans les couches les plus aisées des villes et la montée de l'individualisme qui ont pu éloigner certains fils de famille de la religion et les pousser à tenter l'aventure dans le commerce, l'armée ou les Îles. C'est ainsi que dans le vaste diocèse de Gap, par exemple, la ruralisation s'accompagne d'un déplacement spectaculaire des zones de forte densité cléricale : de la vallée de la Durance et des Baronnie, en Haute Provence, zones proches des régions en voie de déchristianisation étudiées par Michel Vovelle, vers les hautes vallées du Dauphiné⁶⁸. Ce mouvement vers l'élargissement relatif de la base du recrutement du clergé n'est que le début d'une évolution qui s'est poursuivie sous la Révolution et accentuée au XIX^e siècle. Il faut noter d'ailleurs que c'est dans les diocèses où cette évolution est la plus marquée que le recrutement est le plus dynamique à la veille de la Révolution⁶⁹.

5 Conclusion

Le clergé diocésain apparaît comme profondément inséré dans la société de son temps : au clergé très nombreux, mal formé et se distinguant peu de la masse de ses fidèles du XVI^e et de la première moitié du XVII^e siècle, s'opposent les clercs issus de la réforme catholique, instruits, plus rigoureux et plus respectés de la masse des fidèles auxquels ils tentent d'inculquer le dogme et la nouvelle morale. Résidents le plus souvent dans leur paroisse, ces prêtres sont des leaders d'opinion dans leur village et font partie des notables, qu'ils soient originaires de la région ou que, venant de loin, ils aient eu à s'insérer et à se naturaliser dans leur nouvelle paroisse. Peu à peu cependant, dans les dernières décennies précédant la Révolution, ils vont avoir l'impression, et cela est peut-être le reflet d'une réalité, que leur situation se dégrade ; les conflits avec leurs supérieurs et aussi avec leurs ouailles vont se multiplier, ce qui va détourner du clergé un certain nombre d'enfants des couches moyennes des villes et entrouvrir la porte aux enfants des artisans et des travailleurs.

À la veille de la Révolution⁷⁰, l'image présentée par le clergé rural français est contrastée, aussi bien dans sa répartition, avec des régions, la France de l'Ouest, où les prêtres sont nombreux, et, peut-on ajouter, proches de leurs paroissiens, et

⁶⁸ TACKETT, T. : « Le recrutement... », *op. cit.*, p. 505.

⁶⁹ TACKETT, T. : « L'histoire sociale... », *op. cit.*, p. 217 et, pour un cas particulier, le diocèse de Gap, du même auteur : *Priest and parish in eighteenth century France. A social and political study of the curés of the diocese of Dauphiné (1750-1791)*, Princeton, Princeton University Press, 1977.

⁷⁰ VOVELLE, M., « Le clergé rural... », *op. cit.*, pp. 130-136.

Carte 1. Carte de situation



d'autres, comme le Bassin Parisien et ses confins, où ils sont plus rares, travaillant seuls, sans vicaire, plus détachés de leurs ouailles, que dans sa richesse, avec des zones pauvres où les curés congruistes sont plus nombreux, dans le Sud-Est ou les Pyrénées et des zones où il plus favorisé, la France de l'Ouest, encore de la Bretagne au Poitou. Des provinces où les curés sont plus revendicatifs, moins soumis à leurs évêques, n'hésitant pas à former des syndicats (Provence, Dauphiné par exemple) et élisant, au moment des États Généraux des curés contre leur hiérarchie, une attitude assez répandue d'ailleurs puisque les curés furent majoritaires dans la représentation du clergé, avec les conséquences que l'on sait sur le déroulement des États. Ajoutons-y que certaines régions commencent à se détacher de la religion et l'on aura quelques-unes de clés qui permettent de comprendre l'attitude du clergé lors des

différents épisodes révolutionnaires et notamment de cet événement révélateur qu'est la prestation du serment civique (1791)⁷¹, épisode complexe d'où il ressort que dans les régions les mieux encadrées par le clergé paroissial, celles où les prêtres étaient le mieux insérés dans la vie locale, le refus du serment a été majoritaire (le grand Ouest, par exemple) alors que dans celles où, au contraire, les prêtres étaient moins nombreux face à une population en cours de déchristianisation, ils ont subi l'influence des notables locaux, favorables à la Révolution (Bassin Parisien), alors qu'ailleurs encore les conflits antérieurs au sein du clergé peuvent expliquer que la prestation du serment y soit majoritaire (Dauphiné, Provence).

⁷¹ TACKETT, T.: *La Révolution, l'Église, la France. Le Serment de 1791*, Paris, Le Cerf, 1986.